

La constitution

M. Clark: Comme les mesures de guerre!

M. Chrétien: Bien justement, les mesures de guerre, monsieur le président. J'espère que le chef de l'opposition va reconnaître que lorsque nous aurons une charte des droits dans la Constitution...

Une voix: Il y aura un référendum qui pourra...

M. Chrétien: S'il y a eu des abus en 1970 dans la loi sur les mesures de guerre, si nous avions eu, à ce moment-là, une charte des droits, ces abus n'auraient pas eu lieu, parce que la charte des droits aurait alors permis aux personnes de comparaître immédiatement devant les tribunaux. Et la charte des droits va affecter fondamentalement, et nous en parlerons en comité quand l'opposition n'aura pas peur d'y aller...

Une voix: Ils ont peur!

M. Chrétien: Au lieu de brandir des épouvantails à corneilles comme ceux-là, je défie le chef de l'opposition de venir poser ces questions-là en comité, car on va y répondre, puis on va pouvoir lui dire que la loi sur les mesures de guerre sera effectivement beaucoup modérée par l'incorporation dans la Constitution de la charte des droits.

Et c'est cela, monsieur le président, seulement pour accepter la formule qu'il nous propose, il faudrait d'abord et avant tout que les droits fondamentaux des Canadiens soient incorporés dans la Constitution, car autrement, lorsque nous voulions avoir une charte des droits qui s'applique à tous les Canadiens, certaines provinces pourraient se retirer de la charte des droits et ayant comme résultat que des citoyens canadiens auraient certains droits que d'autres citoyens n'auraient pas, et c'est pourquoi la formule, telle que proposée, pourrait venir si on avait une charte des droits, que si le partage des pouvoirs avait déjà été dans l'esprit des participants déterminé d'une façon régulière et définitive, seulement comme c'est là, c'est de mettre la charrue devant les bœufs. On n'a pas le consentement des provinces, et cela donne une formule d'une rigidité extrême, parce qu'il n'y aura aucun gouvernement fédéral responsable. A moins que la conception du premier ministre d'alors soit que le Canada doit être une espèce de communauté des communautés où l'on donne toujours un oui aux provinces, ou l'on devient le messenger ou le commissionnaire, qui délivre aux provinces ce qu'elles veulent, ou encore, un premier ministre, un chef de Cabinet canadien qui soit soucieux de l'égalité des citoyens au Canada, qui soit soucieux de faire le partage de la richesse au Canada. J'ai remarqué cet après-midi, monsieur le président, qu'en aucun moment le chef de l'opposition n'a parlé de la péréquation. Cela n'est plus important? Cela ne compte pas?

Supposons maintenant que la péréquation ne soit pas dans la Constitution, qu'on veut l'incorporer et que les provinces riches *opt out*... on devra aller collecter chez les pauvres l'argent pour donner aux pauvres. C'est cela la formule d'amendement du chef de l'opposition...

Si les droits sont déjà inscrits dans la Constitution, il n'y a pas de problème, mais ce doit être une formule qui doit, de par sa nature même, monsieur le président, être extrêmement rigide, parce qu'un gouvernement fédéral, dans les circonstances, voyant que certaines provinces veulent se retirer de l'amendement constitutionnel, ne procéderait pas par amendement constitutionnel. Et ce droit de veto, à ce moment-là, deviendrait la même camisole de force que nous avons depuis 53 ans, savoir le rapatriement de la Constitution.

Alors je suis content de constater que, aujourd'hui, le chef de l'opposition essaie d'embarquer dans notre bateau, et que maintenant il soit en faveur du rapatriement de la Constitution. Il a nuancé, sous le couvert d'un supposé accord, une formule d'amendement qui n'a jamais été agréée par les provinces.

M. La Salle: C'est la majorité... On a toujours été pour le gouvernement; seule la méthode est différente.

M. Chrétien: Je suis content d'entendre dire cela! C'est unilatéral, bravo! C'est ça, je suis content de voir que le député de Joliette est en faveur du rapatriement unilatéral de la Constitution. De plus, ce que le chef de l'opposition nous propose, c'est que nous, les fédéraux, nous imposions aujourd'hui une formule d'amendement, tandis que nous, les fédéraux de ce côté-ci de la Chambre, nous avons déjà une formule d'amendement temporaire, permettant aux provinces de s'entendre, et si elles trouvent une bonne formule, on pourra l'incorporer dans la Constitution, ici même au Canada. C'est parce qu'on ne veut pas imposer une formule aux provinces. Nous avons dit: Nous allons donner encore deux ans aux provinces pour s'entendre. Si elles peuvent s'entendre dans deux semaines, tant mieux. Et si la formule d'amendement des provinces n'est pas acceptable au gouvernement fédéral...

M. La Salle: Je n'ai jamais dit cela...

[Traduction]

M. Chrétien: Si la Chambre trouve inacceptable la formule d'amendement proposée par les provinces...

M. Clark: Non, par un gouvernement qui a recours à la clôture.

M. Chrétien: J'y reviendrai si j'ai le temps. Je ne comprends pas le chef de l'opposition. Je désire vivement comparaître devant le comité pour répondre à toutes leurs questions, mais on ne veut pas m'y voir. Le comité n'est pas obligé de siéger seulement l'après-midi et le soir. Il peut siéger le matin, l'après-midi et toute la soirée.

M. Clark: Voyagera-t-il?

M. Chrétien: Nous représentons le Parlement et nous ne donnons pas un spectacle ambulatoire. Nous voulons que les Canadiens s'expriment par l'intermédiaire de leurs représentants élus.